

Paris, le 12 mai 2022

## **Conseil National de la Certification Périodique : la médecine libérale aux abonnés absents**

La CSMF a pris acte de la publication le 11 mai 2022 du décret relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil National de la Certification Périodique.

Lors des travaux préparatoires à ce décret, la CSMF avait dénoncé l'absence de représentativité en nombre suffisant de la médecine libérale. Une fois encore, nos demandes sont restées sourdes aux oreilles du Ministre de la Santé. La CSMF dénonce cette absence d'écoute et de prise en compte de la médecine libérale, qui n'aura qu'un seul représentant au sein du Conseil National de la Certification Périodique. Cette attitude méprisante pour les médecins libéraux est à la fois inadmissible et peu responsable alors qu'une meilleure représentation aurait assuré à la fois la voix de la médecine libérale mais également un relai tant nécessaire pour la mise en œuvre de cette certification périodique voulue par la loi.

La CSMF demande à ce que la voix de la médecine libérale puisse être entendue dans ce dispositif de certification périodique qui engagera l'avis de l'ensemble des professionnels de santé en général et des médecins libéraux en particulier.

Dr Franck Devulder - Président  
06 14 09 64 56  
[franck.devulder@csmf.org](mailto:franck.devulder@csmf.org)

Relations presse : Adrien Chapron  
01 43 18 88 17 / [com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) [www.csmf.org](http://www.csmf.org)

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*

*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.*